

PORTANT NOMINATION ET PROMOTION A TITRE
EXCEPTIONNEL ET ETRANGER DANS L'ORDRE
NATIONAL DU BENIN DU MEDECIN GENERAL
JEAN GEORGES GOASGUEN.

/ E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,

- VU La Loi n°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du BENIN;
- VU La Décision n°91-042/HCR/Et du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991;
- VU La Loi n°86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du BENIN, modifiée par la Loi n°87-017 du 21 Septembre 1987
- VU Le Décret n°91-76 du 10 Mai 1991 portant Nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GELNOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du BENIN par intérim;
- VU L'Extrait du Relevé des Décisions Administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du 28 Octobre 1992;
- SUR Proposition du Président de la République, Grand Maître de l'Ordre National du BENIN,

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

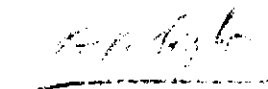
Article 1er : Est nommé et promu à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du BENIN au grade de Commandeur :

Le Medecin Général Jean Georges GOASGUEN.

Article 2 : Le présent Decret sera publié au Journal Officiel.

Cotonou, le 26 Novembre 1992

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand Maître de l'Ordre National du BENIN,



Nicéphore D. S O G L O.-

Le Ministre d'Etat,
Secrétaire Général à la Présidence de la République,



Désiré V I E Y R A.-

Le Grand Chancelier de l'Ordre National
du BENIN par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 MESGPR 2 CS 2 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 MINISTERS
19 GCONB 10 DPE-DLC-INSAE 3 IGE-CSM-DCCT 3 BN-DAN-ONEPI 3 UNB-FASJEP-
ENA 3 INTERESSE 1 JO 1.-